



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PRÉVOST

**RÈGLEMENT SQ-900-2010-26**  
**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SQ-900-2010 « CIRCULATION ET STATIONNEMENT », TEL QU'AMENDÉ (ARRÊT RUE MOZART ET RESPONSABLE DES RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT HIVERNAL)**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue le 21 décembre 2020, en vertu de la résolution numéro 23799-12-20;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1

L'annexe « A » est amendée de la façon suivante :

AJOUT

NOM DE LA RUE	EMPLACEMENT
Mozart, rue	Intersection rue Verdi

ARTICLE 2

La liste des employés identifiés à l'alinéa 2 de l'article 27.1 est modifiée pour ce qui suit :

- Le directeur ou la directrice de la Direction des infrastructures;
- Le superviseur ou la superviseuse, voirie, parc et bâtiment;
- Le superviseur ou la superviseuse, exécution travaux de déneigement;
- Le ou la responsable sécurité civile et communautaire;
- Le technicien ou la technicienne sécurité civile et communautaire; et
- Agent ou agente sécurité civile et communautaire.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 18 JANVIER 2021.

  
Paul Germain  
Maire

  
Me Caroline Dion, notaire  
Greffière

Dépôt du projet :	23799-12-20	2020-12-21
Avis de motion :	23799-12-20	2020-12-21
Adoption :	23811-01-21	2021-01-18
Entrée en vigueur :		2021-01-19